
Séance du 14 Juin 2018

Nombre de membres

en exercice : 11
présents : 10
votants : 10

L'an 2018, le 14 Juin à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la Commune, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Salle de mairie de Lorges sous la présidence de Mme HUGUET Elizabeth, Maire

Date de la convocation: 11/06/2018

Présents : Mme HUGUET Elizabeth, Maire, Mmes : LAGARDE Françoise, MARGAT Annie, MM : DA SILVA Jean, DENIS Bruno, DESREUMAUX Marc, GAGNAN Thomas, GLASZIOU Alexandre, ROLLERI Maurice, TOUCHET Alexis

Excusé : M. FROMET Mathieu

Secrétaire de séance: M. DENIS Bruno

1. Compte-rendu du Conseil municipal du 11 avril 2018

Les membres en poste lors du dernier conseil signent le compte rendu.

2. Comptes rendus des réunions

M. Denis informe de sa participation à la réunion du Conseil départemental du Loir-et-Cher pour le Festillésime 2019. Il y a été présenté le catalogue des artistes 2019 ainsi que les artistes subventionnés et à quel taux.

3. Détermination du nombre d'adjoints au maire

Délibération 31/2018

Conformément aux dispositions de l'article L 2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, « le Conseil municipal détermine le nombre des adjoints au Maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du Conseil municipal ».

L'effectif légal du Conseil municipal de Lorges étant de 11 membres, le nombre maximum d'adjoints au Maire est de 3.

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité :

- de fixer à 2 le nombre d'adjoints au Maire de la commune de Lorges.

A l'unanimité (pour : 10 contre : 0 abstentions : 0)

3. bis Election des adjoints au maire

Délibération 32/2018

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2122-4, L 2122-7, L 2122-7-2, L 2122-10 et L 2122-15,

Vu la délibération n° 31/2018 du 14/06/2018 déterminant le nombre d'adjoints au Maire à 2,

Considérant la démission de M. TASSIN Gérard, 1er adjoint, accepté par le Préfet par courrier du 11 avril 2018,

Considérant la démission de M. VAYSSET dont la démission a été acceptée par monsieur le préfet par courrier du 6 avril 2018,

Considérant que pour assurer le bon fonctionnement des services, il est nécessaire de pourvoir les postes vacants de 1^{er} et 2^{ème} adjoint,

Considérant qu'en cas d'élection d'un seul adjoint, celui-ci est élu au scrutin secret à la majorité absolue,

Election du premier adjoint

Est candidat : M. DENIS Bruno.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 10
- bulletins blancs ou nuls : 1
- suffrages exprimés : 10
- majorité absolue : 6

A obtenu : - M. DENIS Bruno : 9 voix

M. DENIS Bruno ayant obtenu la majorité absolue est proclamé premier adjoint au maire et immédiatement installé. Il prend rang dans l'ordre du tableau.

Election du deuxième adjoint

Est candidate : Mme Annie MARGAT.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 10
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 10
- majorité absolue : 6

A obtenu : - Mme MARGAT Annie : 10 voix

Mme Annie MARGAT ayant obtenu la majorité absolue est proclamé deuxième adjointe au maire et immédiatement installée. Elle prend rang dans l'ordre du tableau après M. Bruno DENIS, 1er adjoint.

Le nouveau tableau du Conseil municipal est annexé à la présente délibération. Il est rectifié comme suit pour les postes d'adjoints :

M. Bruno DENIS 1er adjoint au Maire

Mme Annie MARGAT 2ème Adjointe au Maire

4. Indemnités de fonction du Maire et des adjoints suite à l'élection du 2ème adjoint

Délibération 33/2018

Vu le code général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2123-20 et suivants,
Considérant la démission du 1er et 3ème adjoint et l'élection du 1^{er} et 2ème adjoint ce jour,
Vu la délibération du 11/05/2017 actualisant les indemnités de fonction du Maire et des Adjoints,
Considérant qu'il appartient au conseil Municipal de fixer, dans les conditions prévues par la loi, les indemnités de fonctions versées au Maire et aux Adjoints étant entendu que les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à la majorité et avec effet immédiat, que :

- **l'indemnité du Maire reste inchangée à ce jour,**
- **les deux adjoints, nouvellement élus, percevront les mêmes indemnités que les adjoints démissionnaires soit une indemnité brute mensuelle de 255.46€ (taux de 6.60 % de l'indice 1015).**

A l'unanimité (pour : 9 contre : 0 abstentions : 1 M. DENIS)

5. Procurations postales aux adjoints

Délibération 34/2018

Madame le Maire informe le conseil municipal qu'il est nécessaire d'établir une délibération pour que le maire donne procuration au nouvel adjoint pour retirer les objets avec signature.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- **d'Autoriser Madame le Maire à donner procuration à Mme Annie MARGAT, 2ème adjoint au Maire, demeurant 51 rue Nationale, Lorges pour la distribution des objets avec signature,**
- **de maintenir les procurations existantes**
- **d'Autoriser Madame le Maire à signer tout document relatif à ces procurations**

A l'unanimité (pour : 10 contre : 0 abstentions : 0)

6. Remplacement des membres des Commissions communales

Délibération 35/2018

Considérant la délibération 10/2014 du 04/04/2014,

Madame le Maire informe des différentes commissions communales existantes :

- Commission Finances
- Commission Travaux et Voirie
- Commission Cimetière

Elle indique que suite aux différentes démissions de MM. BACHELIER, TASSIN, VAYSSET et GAUTHIER et aux élections complémentaires partielles du 3 juin 2018, il est nécessaire de procéder à leurs remplacements.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- élit à la représentation proportionnelle les conseillers municipaux qui composent ces commissions en remplacement des anciens membres démissionnaires

Sont ainsi constitués les commissions suivantes :

Commission finances (Présidente : Mme Elizabeth HUGUET) :

Membres : Mme Françoise LAGARDE, Mme Annie MARGAT et M. Thomas GAGNAN

Commission travaux et voirie (Présidente : Mme Elizabeth HUGUET) :

Membres : M. Bruno DENIS, M. Alexis TOUCHET, M. Alexandre GLASZIOU et M. Marc DESREUMAUX

Commission cimetière (Présidente : Mme Elizabeth HUGUET) :

Membres : M. Bruno DENIS, M. Mathieu FROMET et M. Alexandre GLASZIOU

A l'unanimité (pour : 10 contre : 0 abstentions : 0)

7. Remplacement de membres de la Commission d'Appel d'Offres

Délibération 36/2018

Vu les articles 22 et 23 du Code des Marchés Publics,

Considérant qu'à la suite de l'élection du 2ème adjoint ce jour, il convient de désigner les membres titulaires de la commission d'appel d'offres et ce pour la durée restante du mandat.

Considérant qu'outre le maire, son président, cette commission est composée de 3 membres du conseil municipal élus par le conseil à la représentation proportionnelle au plus fort reste,

Le conseil municipal, après élection à la représentation proportionnelle au plus fort reste, désigne

- M. DENIS Bruno comme membre titulaire de la commission appels d'offres

- Mme MARGAT Annie et M. ROLLERI Maurice comme membres suppléants de la commission d'appel d'offres

- maintient M. Jean DA SILVA et M. Mathieu FROMET comme membres titulaires

A l'unanimité (pour : 10 contre : 0 abstentions : 0)

8. Désignations des membres et référents auprès des différents syndicats et organismes suite aux démissions et à l'élection du 2ème adjoint

Délibération 37/2018

Vu les démissions des adjoints et conseillers municipaux, Madame le Maire explique qu'il est nécessaire de modifier la désignation des conseillers municipaux au sein des différents syndicats.

Le conseil municipal entendu cet exposé décide de modifier les désignations de la façon suivante :

SIDELC : Syndicat Intercommunal de Distribution d'Electricité de Loir-et-Cher

Titulaire : M. ROLLERI Maurice

Suppléant : M. TOUCHET Alexis

CCBVL : Communauté de Communes Beauce Val de Loire

Titulaire : Mme HUGUET Elizabeth, le Maire

Suppléant : M. DENIS Bruno, 1er adjoint

Syndicat de la Haute Cisse

Titulaire : M. DA SILVA Jean

Suppléant : M. ROLLERI Maurice

SIAEP : Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable de Lorges-Briou

Titulaires : Mme HUGUET Elizabeth, M. FROMET Mathieu, M. DENIS Bruno, M. GAGNAN Thomas

Suppléant : Mme MARGAT Annie

MARPA d'Oucques

Titulaire : Mme LAGARDE Françoise

SIVOS Sportif de Marchenoir

Titulaires : Mme LAGARDE Françoise et M. FROMET Mathieu

Suppléant : M. DESREUMAUX Marc

Mme le Maire informe qu'il n'est pas nécessaire d'élire de représentant pour le Syndicat de pays Beauce Val de Loire au vu de sa dissolution au 31 décembre 2017.

A l'unanimité (pour : 10 contre : 0 abstentions : 0)

9. Maintien du correspondant défense

Délibération 38/2018

Mme le Maire informe que M. Bruno DENIS est correspondant défense chargé de la sensibilisation de la population aux questions de défense.

Après délibération, le conseil municipal, décide, à l'unanimité, de maintenir M. DENIS comme correspondant défense.

A l'unanimité (pour : 10 contre : 0 abstentions : 0)

10. Désignation du régisseur de la régie Festivités

Délibération 39/2018

Madame le Maire informe le conseil municipal que, suite à la démission de M. Eric Bachellier, il est nécessaire de nommer un nouveau régisseur titulaire pour la régie Festivités.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, nomme pour la régie Festivités :

- M. Thomas GAGNAN en tant que régisseur titulaire

A l'unanimité (pour : 10 contre : 0 abstentions : 0)

Questions diverses :

- Le prochain Conseil municipal se déroulera semaine 25 ou 26.
- Mme le Maire se propose de faire une présentation du budget de la commune pour les nouveaux conseillers, soit lors du prochain conseil ou lors d'une réunion spécifique.
- Le feu de la St Jean est organisé par le Comité de Loisirs Lorges Villemuzard le samedi 23 juin 2018.
- Le concert de Big Yaz Explosion dans le cadre du Festillésime 2018 se déroule ce vendredi 15 juin 2018 à l'Eglise à partir de 20h30.
- La kermesse de l'école se tient le dimanche 24 juin 2018 sur le terrain de foot de la commune.
- Il est décidé d'organiser dorénavant les réunions du conseil municipal les lundis à partir de 20h30.

La séance est levée à 21h30.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus,

Pour copie conforme,

Le Maire
Elizabeth HUGUET

Les membres du Conseil Municipal :

DA SILVA Jean	DENIS Bruno	DESREUMAUX Marc
FROMET Mathieu	GAGNAN Thomas	GLASZIOU Alexandre
LAGARDE Françoise	MARGAT Annie	ROLLERI Maurice
	TOUCHET Alexis	